



RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS

« Recevez vos invités on s'occupe de tout »
(ci-après le « **concours** »)

1. **ORGANISATEUR.** Le concours est tenu par « **Metro Richelieu Inc.** » (ci-après « **Metro** ») ci-après l'« **Organisateur** » ou l'« **Organisateur du concours** », individuellement et collectivement.

2. **PÉRIODE DU CONCOURS.** Le concours se déroulera au cours de la période suivante (ci-après la « **Période du concours** »)

Début du concours

Date : 5 décembre 2019

Heure : 8 h 00 AM, heure de l'Est (HE)

Clôture du concours

Date : 25 décembre 2019

Heure : À la fermeture des magasins participants.

3. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux résidents du Québec ayant atteint l'âge de 18 ans à la date de la participation. En sont exclus : les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, agents et représentants de l'Organisateur, de Facebook si le concours se déroule sur Facebook, des magasins participants, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du présent concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

4. PARTICIPATION SANS ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner. La participation au concours est réservée aux membres metro&moi.

Limite. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils seront disqualifiés :

- Une (1) inscription par personne et par jour, que l'inscription soit avec ou sans achat ;
- Un (1) prix par personne et par ménage ;
- Pour les inscriptions sans achat, l'Organisateur n'acceptera qu'une (1) lettre par enveloppe postée par personne par jour.

Le concours se déroulera dans 192 magasins participants au Québec (ci-après les « **magasins participants** »).

Membre metro&moi — Pour participer, vous devez être membre du programme metro&moi. Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez vous inscrire à « <http://www.metro.ca/metro-et-moi/index.en.html> » sur metro.ca ou dans un magasin Metro. Il suffit de remplir le formulaire d'inscription en indiquant vos nom et prénom, adresse complète, numéro(s) de téléphone, date de naissance et adresse courriel. L'inscription est gratuite. Si vous vous inscrivez sur le site, choisissez un nom d'utilisateur et mot de

passé. Si vous êtes déjà membre metro&moi, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis lors de votre adhésion au programme metro&moi sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce concours.

Participation — Pendant la Période du concours, une personne admissible peut participer au concours en achetant un (1) produit participant (un « Produit participant ») dans un magasin participant ou en ligne « sur metro mon épicerie en ligne » à metro.ca et en présentant sa carte metro&moi au moment de l'achat. La liste des Produits participants figure en annexe du présent règlement. Une personne admissible obtiendra automatiquement une (1) inscription, indépendamment du nombre de Produits participants achetés au cours d'une même transaction dans un magasin participant ou en ligne « sur metro mon épicerie en ligne » à metro.ca pendant la Période du concours, tant que le minimum de d'un (1) produit est respecté.

Prendre note que le participant qui rapporte et obtient un remboursement sur l'un des produits participants risque de voir sa participation au présent Concours annulée, le tout à la discrétion de l'Organisateur du concours. Prendre note que le participant aurait alors l'option de participer au présent Concours via le mode de « Participation sans achat » décrit ci-après.

Participation sans achat. Pour participer sans achat, veuillez rédiger lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le concours « Recevez vos invités on s'occupe de tout » et précisant votre nom complet, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et votre numéro de membre metro&moi et postez votre lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 11011 boul. Maurice-Duplessis, Montréal (Québec), H1C 1V3, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 25 décembre 2019 ou postdatée de cette même-date. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et votre participation sera ajoutée à la base de données.

5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants:

Description des prix	Nombre de prix	Valeur approximative au détail de chaque prix	Chances de gagner
«Chef à domicile » avec l'Escouade Culinaire, pour un menu Festif, maximum de dix (10) convives	Un (1)	La valeur approximative au détail de chaque prix est de 5 000\$ CAD	Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la Période du concours.

Conditions applicables aux prix. Les prix sont sujets aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur des prix. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis

Description du prix : chèque cadeau pour une formule « Chef à domicile » avec l'Escouade Culinaire Chef à domicile pour un menu Festif, maximum de dix (10) convives. Incluant :

- Frais de déplacement, nourriture et alcool
- La valeur du chèque cadeau est en dollars canadiens.
- Le prix n'est pas monnayable, échangeable ou transférable.
- Metro Richelieu inc. ne peut être tenu responsable en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée de votre carte. Si une de ces situations venait à se produire, vous ne pourriez pas récupérer le montant de votre solde. Donc, prenez soin de votre carte.

Évènement. Dans le cas où un événement fait partie des prix indiqués au tableau ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent :

- L'Organisateur ne sera pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements ou d'autres facteurs indépendants de la volonté, de façon raisonnable, de l'Organisateur empêchent qu'un prix soit complètement attribué ou en empêchent la jouissance. En pareil cas, le gagnant n'aura droit à un prix de remplacement ni à un équivalent en espèces.
- L'Organisateur n'est pas responsable de subvenir aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ni de leur offrir des services particuliers, comme des installations accessibles et fauteuils roulants; toutefois, l'Organisateur valorise l'accommodement des besoins de ces personnes et, s'il en est avisé dans un délai raisonnable, il tentera de les accommoder de son mieux.
- Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable et sujet aux conditions du fournisseur.
- Si une portion du prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée.
- Si le gagnant ou son(s) invité(s) ne sont pas disponibles pour assister à l'événement au moment opportun et selon les modalités prévues aux présentes, aucune compensation ne sera accordée.
- L'Organisateur ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.
- Le gagnant et chaque invité doit avoir signé le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

6. TIRAGE

Date : 10 janvier 2020

Heure : 11h00 AM (HE)

Lieu : 11011, boul. Maurice-Duplessis, Montréal, QC, H1C 1V3

Détails du tirage :

Prix : Tirage au sort d'une (1) inscription, parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant la Période du concours.

7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit :

- a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur, dans les cinq (5) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant ce délai sera disqualifié, et un nouveau tirage au sort sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions qui y sont données, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention indiquant que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant ;
- b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 2 jours suivant la date de réception ;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique ;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie ;

- e) réclamer son prix dans les dix (10) jours suivant la signature du Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, avant 17 h, dans les bureaux de l'Organisateur situés au 11011 Maurice-Duplessis, Montréal QC. H1C 1V3.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Dans les deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dûment rempli et signé, l'Organisateur se communiquera avec les gagnants afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Les prix ne sont pas transférables et doivent être acceptés tels quels sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Frais de réclamation de prix. Les gagnants sont tenus responsables de tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants concernant la réclamation ou l'utilisation d'un prix.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au concours, dont, entre autres, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité sont sujets à vérification par l'Organisateur. Les participations comportant des erreurs d'impression ou autres ne seront pas admissibles, ainsi que celles qui sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées, ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent concours et d'autre concours ou promotion que l'Organisateur tiendra par la suite, notamment s'il se révèle coupable ou est soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du concours ou autre élément technique ou mécanique du concours, (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du concours, (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, (iv) d'utiliser des moyens contraires au présent règlement ou de nature à être inéquitables envers les autres participants, (v) d'avoir effectué des inscriptions au-delà de la limite autorisée prévue au présent règlement, (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses de messagerie ou autre système et programme automatisés pour s'inscrire ou participer au concours, (vii) d'avoir perturbé le déroulement du concours de toute autre manière, ou (viii) d'avoir agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL. L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, LE CAS ÉCHÉANT, LE

DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES ET INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, le participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur, sa société mère, la société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, le magasin participant, la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, Facebook, dans le cas d'un concours sur Facebook, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou au prix (réclamation, utilisation, etc.) Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité au règlement du concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à : (i) une erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du ou des gagnants, l'attribution du ou des prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, les composantes informatiques, les logiciels ou les lignes de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à une transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par ordinateur, serveur, fournisseur de service ou autre logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateur personnel ou configuration de logiciel et de matériel ou encore de tentative échouée de transmission de courriel ou autre communication à l'Organisateur ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement du réseau ou la défaillance du site susceptible de limiter la possibilité d'une personne de participer au concours ; (ii) une inscription en retard, perdue, volée, retardée, non reçue, endommagée, mal acheminée, incomplète ou inexacte ; (iii) un défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris le mauvais fonctionnement d'un réseau, serveur, fournisseur d'accès, matériel ou logiciel, attribuable aussi bien à l'expéditeur qu'au destinataire, pouvant limiter pour une personne la possibilité de participer au concours ou l'en empêcher ; (iv) un dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement d'une page Internet, d'un logiciel ou autre et par la transmission d'informations concernant le concours.

Site Internet. L'Organisateur ne garantit d'aucune façon que le site Internet du concours <https://www.metro.ca/en-vedette/concours/index.fr.html> ou la page Facebook sur la plateforme Facebook seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la Période du concours ou qu'ils seront exempts d'erreurs.

Annulation, suspension ou modification du concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité de la manifestation d'une intervention humaine ou d'un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux* du Québec, si requise.

Fin de la participation au concours. Dans l'éventualité où le concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Période du concours, le tirage au sort pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Période du concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement y ayant mis fin.

Renseignements personnels. En participant au concours, les participants consentent au recueil, à l'utilisation et à la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, le gagnant autorise l'Organisateur et ses représentants à utiliser, si nécessaire, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous les médias, dont, entre autres, l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut-être tenu de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur. En soumettant une photo, une composition, un dessin ou une autre œuvre (l'« Œuvre ») pour le présent concours, le participant garantit que cette œuvre est libre de droits de tierces personnes et que le participant, titulaire de tous les droits nécessaires, soumet l'Œuvre et en autorise notamment l'utilisation, la modification, le transfert, l'adaptation, la publication, la communication ou la distribution dans tout format, média ou technologie dont la télévision, les technologies de l'information sans fil ou en ligne. Le participant s'engage à fournir, sur demande, une preuve qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle ou des droits d'auteur de l'Œuvre et à indemniser et garantir l'Organisateur contre la moindre réclamation, action ou poursuite découlant d'une utilisation de l'Œuvre.

Propriété. Tous les renseignements et documents liés au concours, dont, entre autres, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marques de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire du compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « le titulaire autorisé du compte » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès Internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décisions de l'Organisateur. La moindre décision de l'Organisateur ou de ses représentants concernant le présent concours est considérée comme finale et sans appel, sous réserve d'une décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* répondant à une question relevant de sa compétence.

Différends des résidents du Québec. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour aider les parties à le régler.

Régie des alcools, des courses et des jeux. La *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* n'est liée d'aucune façon par le concours et ne peut être tenue responsable de quelle façon que ce soit d'une question relative au concours.

Facebook. Si le concours est hébergé par Facebook, en s'inscrivant, les participants au concours confirment qu'ils indemnisent Facebook et garantissent la société contre toute responsabilité ou réclamation de dommages et intérêts découlant de leur participation au concours et reconnaissent que le concours n'est en aucune façon parrainé, approuvé ou administré par Facebook, ou associé à celui-ci. Les informations fournies par les participants sont destinées à l'Organisateur et non à Facebook.

Divers. En participant au concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution des prix. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements applicables. Seuls les participants sélectionnés seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

Règlement du concours. Le règlement du concours est disponible sur metro.ca et dans les magasins participants. En cas de conflit entre les termes du règlement du concours en français et ceux du règlement du concours en anglais, la version française prévaudra.

Annexe 1

Produits participants

SAP	UPC	Description	Format
NESTLÉ			
32504303	68274230578	NestPL.eau pét.c.citron lime	8x355ml
32504302	68274230547	NestPL.eau pét.c.mang.pêch.anan.	8x355ml
32504301	68274230516	NestPL.eau pét.c.framboise lime	8x355ml
32504305	68274230646	NestPL.eau pét.c.citron	8x355ml
32504304	68274230615	NestPL.eau pét.c.grenad.limonade	8x355ml
32504306	68274230684	NestPL.eau pét.c.canneb.framb.	8x355ml
33614601	41508922548	Acq.Panna eau source naturell.Toscane	1L
28626006	74780000253	Perrier eau s.gaz.btl.ve.	12x750ml
29171902	41508800822	SPellegr.eau min.gaz.	12x750ml
30890201	74780356008	Perrier eau s.gaz.min.btl-pet	6x1L
30890202	74780447294	Perrier eau s.gaz.btl.pl.citron	6x1L
30890204	74780447355	Perrier eau s.gaz.btl.pl.lime	6x1L
30890205	74780447386	Perrier eau s.gaz.btl.pl.pamplm.	6x1L
30890203	74780447324	Perrier eau s.gaz.btl.pl.agru.s.s.	6x1L
30890206	74780336062	Perrier eau s.gaz.btl.pl.fraise	6x1L
31419101	41508301060	SPellegr.eau min.gazéifié	6x1L
11188901	74780000055	Perrier eau s.gaz.nature	750ml
12033701	41508800129	SPellegr.eau min.gazéifiée	750ml
31394405	74780355612	Perrier eau s.gaz.btl.pl.rég.	1L
31394401	74780355667	Perrier eau s.gaz.btl.pl.citron	1L
31394403	74780355704	Perrier eau s.gaz.btl.pl.lime	1L
31394404	74780355742	Perrier eau s.gaz.btl.pl.pamplmousse	1L
31394405	74780355612	Perrier eau s.gaz.btl.pl.rég.	1L
31394402	74780355780	Perrier eau s.gaz.btl.pl.agrume s.suc	1L
31394406	74780336055	Perrier eau source gazéifiée fraise	1L
33678101	74780336291	Perrier eau s.gaz.petites bubbles	1L
31417501	41508963985	SPellegr.eau min.gazéifié	1L
21996403	74780911399	Perrier eau source btl.gaz	6x500ml
21996401	74780911443	Perrier eau source btl.gaz.citron	6x500ml
21996405	74780201049	Perrier eau source btl.gaz.pampl	6x500ml
21996407	74780447423	Perrier eau sou.b.gaz.pomme vert	6x500ml
23136401	41508922463	SPellegr.eau minérale gazéifiée	6x500ml
14957101	74780000062	Perrier eau source gaz.btl	4x330ml
27586301	74780911504	Perrier eau s.gaz.can.original	10X250ml
27586307	74780355964	Perrier eau s.gaz.can.citron	10X250ml
27586303	74780911580	Perrier eau s.gaz.can.limette	10X250ml

27586302	74780911542	Perrier eau s.gaz.can.pampl.ros	10X250ml
27586308	74780446587	Perrier eau s.gaz.can.orange	10X250ml
27586311	74780336116	Perrier eau s.gaz.can.fraise	10X250ml
27586313	74780377737	Perrier eau s.gaz.canette pêche	10X250ml
33143402	74780333160	Perrier eau s.gaz.jus pêc.cer.	6x330ml
33143401	74780333115	Perrier eau s.gaz.jus fr.kiwi	6x330ml
33143403	74780333214	Perrier eau s.gaz.jus ana.mang.	6x330ml
21323001	41508963831	SPellegr. eau minérale gazéifiée	6x250ml
33099601	41508803557	SPellegr.bois.pét.mandar.pêche	6x250ml
33099602	41508803601	SPellegr.bois.pét.orang.pom-rge	6x250ml
33099603	41508803656	SPellegr.bois.pét.orang.mel-eau	6x250ml
32469802	41508511339	SPellegr.bois.pét.limone thé bio.	6x250ml
32469801	41508511230	SPellegr.bois.pét.pêch.thé bio.	6x250ml
33172302	41508803762	SPellegr.eau min.gaz.originale	8x330ml
33172303	41508803816	SPellegr.eau min.gaz.cer.gren.	8x330ml
33172304	41508803861	SPellegr.eau min.gaz.cit.zeste	8x330ml
33172301	41508803717	SPellegr.eau min.gaz.mand.fr.	8x330ml
15919201	41508800303	SPellegr.bois.pét.aranciata	6x330ml
15919203	41508800341	SPellegr.bois.pét.limonata	6x330ml
15919208	41508511681	SPellegr.bois.pét.pomпельmo	6x330ml
15919207	41508511636	SPellegr.bois.pét.aranci.rossa	6x330ml
15919211	41508511889	SPellegr.bois.pét.clementina	6x330ml
15919212	41508934794	SPellegr.bois.pét.grenade-orange	6x330ml
OMNI			
32609402	771118300077	KrystRoy.bois.pét.n.alc.pêche	750ml
32609403	771118300084	KrystRoy.bois.pét.n.alc.fr-sauv.QC	750ml
32609404	771118300091	KrystRoy.bois.pét.n.alc.mimosa QC	750ml
32609401	771118300060	KrystRoy.bois.pét.n.alc.origin.QC	750ml
27399201	681248800111	Mons bière btl.witte abbaye	750 ml
27399202	681248800128	Mons bière btl.blonde abbaye	750 ml
27399203	681248800135	Mons bière btl.dubbel abbaye	750 ml
27399204	681248800302	Mons bière btl.quadrupel abbaye	750 ml
27399205	684746995716	Mons bière btl.scotch ale abbaye	750 ml
13713301	684746557457	Pepito bois.alcool.Sangria QC	1 litre
13713306	684746800454	Pepito bois.alcool.sangria rosada QC	1 litre
13713305	684746800461	Pepito bois.alcool.sangria blanca QC	1 litre
13713307	684746577745	Pepito bois.alcool.mim.sangr.valen.QC	1 litre
27397901	684746801758	AD-BulleNuit vin mousseux 10.5%	750ml
27397903	684746896563	AD-BullesNuit vin mousseux mimosa	750ml
30611404	684746897157	BullesNuit vin mous.rosé	750ml
30611406	684746897355	BullesNuit vin mous.pinot grigio	750ml
30611405	684746897010	BullesNuit vin mous.apéro spritzz	750ml

34306601	684746700327	Julius b.alc.can.bloody caesar	4x341ml
24555601	629130800030	Beaup.cidre pétill.pomme	473ml
24555602	629130800122	Beaup.cid.pétill.rosé can.pom.fr.	473ml
LABATT			
28389401	876976000067	Archib.bièrè can.matante	4x473ml
28389402	876976000012	Archib.bièrè can.matante	473ml
28389403	876976000074	Archib.bièrè can.brise lac	4x473ml
28389404	876976000029	Archib.bièrè can.brise lac	473ml
28389405	876976000081	Archib.bièrè can.chipie	4x473ml
28389406	876976000036	Archib.bièrè can.chipie	473ml
28389407	876976000135	Archib.bièrè can.joufflue	4x473ml
28389408	876976000128	Archib.bièrè can.joufflue	473ml
28389409	876976000098	Archib.bièrè can.ciboire	4x473ml
28389410	876976000043	Archib.bièrè can.ciboire	473ml
28389411	876976000197	Archib.bièrè can.light	4x473ml
28389412	876976000180	Archib.bièrè can.light	473ml
28389413	876976001835	Archib.bièrè can.clair-obscur	4x473ml
28389414	876976001842	Archib.bièrè can.clair-obscur	473ml
34328001	876976000791	Archib.Désir.bièrè can.isa blon.	4x473ml
34328002	876976001446	Archib.BelMer bièrè can.west co.	4x473ml
29669901	7501064196379	Modelo bièrè btl.especial QC	6x355ml
13860901	7501064196041	CoronaEx.bièrè btl.QC	6x330ml
13860902	7501064196133	CoronaEx.bièrè btl.léger	6x330ml
13860903		CoronaEx.bièrè btl.léger	330ml
20884801	7501064196249	Lab.CoronaEx.bièrè can.	6x355ml
20884802	7501064191077	Lab.CoronaEx.light bièrè can	6x355ml
20884803	7501064194078	Lab.CoronaEx.bièrè can.sleek	6x355ml
13711001	786150000014	StellArt.bièrè btl.	6X330ml
13711002	786150000618	StellArt.bièrè btl.lég.	6X330ml
15253101	786150000267	StellArt.bièrè can.	6X330ml
13932001	786150000205	Hoeg.bièrè btl.blanche	6X330ml
13932002		Hoeg.bièrè btl.blanche	330ml
13958401	786150000243	Leffe bièrè btl.blonde abb.	6x330ml
13958402		Leffe bièrè btl.bl.abb.	330ml
13958403	786150000281	Leffe bièrè btl.brune abb.	6x330ml
26752601	62067200922	StellArt.bièrè can.	4x500ml
33113201	62067376535	Boddingt.bièrè can.pub ale	4x500ml
13905401	82488143011	Beck's bièrè btl.	6X330ml
13905402		Beck's bièrè btl.lager	330ml
13905403		AD-Beck's bièrè btl.	24x330ml
33346101	62067376764	Lab.Beck's bièrè can.imp.allem.	4x500ml
33639201	62067377556	Lab.Hoeg.bièrè can.blc belge	4x500ml

33639202	786150001974	Lab.Hoeg.bièrè can.blc belge	500ml
29913701	62067201820	BudLig.bièrè can.chelada	12x355ml
MOLSON			
32470903	56327012936	MadJack b.mlt can.punch tropic.	12x355ml
32587704	56327012967	MadJack b.mlt can.punch tropical	473ml
31939301	56327011168	BelgMoon bièrè can.blanche	473ml
33819001	56327013858	MolsUltra bièrè can.	473ml
30838401	56327011120	BelgMoon bièrè btl.blanche	6x341ml
33891701	56327013872	Ultra bièrè btl.légère	6x341ml
32587905	56327012981	MadJack b.mlt can.punch tropical	6x355ml
31650601	5035766061953	Murph.bièrè can.irish stout	4x440ml
34022701	56327013742	BelgMoon bièrè can.blanche	4x473ml